

17/1938

RÉPUBLIQUE ET



POST TENEBRAS LUX

NOTIFIÉ PAR LA CHANCELLERIE
CANTON DE GENÈVE

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 8 mars 1938.

Le Conseil d'Etat

Vu la demande du Conseil municipal de la commune de Cologny,
en séance du 31 mai 1937, concernant la dénomination de chemins privés;

Vu la disposition du règlement sur la désignation des artères
du 9 octobre 1931;

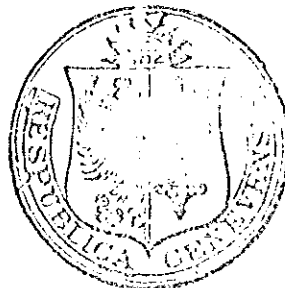
Vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat, en
date du 14 juin 1937;

Sur la proposition du Département des travaux publics;

A R R E T E :

De donner:

- 1) le nom de "Chemin de Courrée"
au chemin privé tendant du chemin de la Perrière au chemin
du Haut d'Argent,
- 2) le nom de "Chemin de Bonnevaux"
au chemin privé tendant du chemin du Haut d'Argent au che-
min Boissier.



Certifié conforme:
Le Chancelier,